



Bon No : 003300912		1ere Gachée : 09:07 (1)		Date : 16/04/2026		bpe2604132149		Zone :	
Quantité : 8.00		m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : ED749MP		SOP09	
Client : SABTP		SABTP		Chantier : QUESNOY S QUESNOY SUR AIR		Chauffeur : JULIEN		JULIEN	
				17 RUE DE PLAISANCE		Transport :		CONSEILS DE SECURITE:	
				0786498878				XI:irritant	
				QUESNOY SUR AIRAINES				en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale		Quantite Origine : 100.00 m3	
09:29								Quantite Restante : 43.00 m3	
								Livree Reelle : 8.00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
829DALS4		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (0.40 %	
								Consistance(7)	
								S4 (160 à 210 mm)	
								Dmax	
								22.4	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF				320		C 25/30			
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D22 S4 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 4°C					
Propriétés spécifiées :									
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
M3 POMPE		SPHRE 3000		0.7 %		Nom:			
						Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:							
Type et quantité:									
Demandeur:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non